

Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il existe seulement des médicaments pour atténuer les symptômes.
Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :



En cas d'hospitalisation

Des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
- > Limitation des déplacements hors de la chambre,
- > Port d'un masque à l'entrée et à la sortie de la chambre.



À domicile

Durant la période de contagion, il faut **éviter les contacts** avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et **aérer** les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.



Au travail ou à l'école

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > **5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,**
- > **10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.**

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail. Dans le cadre scolaire, pensez à prévenir la direction de l'établissement.



Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de **s'adresser rapidement à son médecin traitant**. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.



Vous ou l'un de vos proches avez été en contact avec une personne atteinte de ROUGEOLE
une seule protection : la vaccination

Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Elle peut parfois nécessiter une hospitalisation et entraîner des complications neurologiques graves pouvant aller jusqu'au décès.

Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très **contagieux** et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et **se transmet par l'air** quand une personne infectée **éternue, tousse ou parle**. Il peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures.

Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

Je suis **contagieux(se)** de **5 jours avant à 5 jours après** l'apparition des boutons

Quels sont les symptômes ? Quand apparaissent-ils ?



Les **symptômes** peuvent commencer à tout moment de **7 à 18 jours** après avoir été en **contact** avec la **personne atteinte de rougeole**.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une **toux**, une **fièvre supérieure à 38,5°C**, le **nez qui coule** et des **yeux rouges-larmoyants** sont courants.



Quelques jours plus tard, des **boutons rouges** apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

Que puis-je faire pour prévenir la rougeole ?

La vaccination est la meilleure protection

En se vaccinant on se protège et on protège les autres.

2 doses de vaccin

- 1^{ère} dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à **12 mois**
- 2^{ème} dose de vaccin trivalent entre **16 et 18 mois**

La **vaccination** est recommandée pour toutes les **personnes nées après 1980**

Je suis protégé(e) si

J'ai déjà **eu la rougeole** ou j'ai reçu **2 doses du vaccin ROR** (Rougeole-Oreillons-Rubéole)

Dans tous les autres cas

J'ai reçu **1 seule dose du vaccin**
Je ne suis **pas vacciné(e)**
et je n'ai **pas eu la rougeole**
Je ne **sais pas** ou j'ai un **doute**

Je consulte rapidement mon médecin après l'exposition pour qu'il me **conseille** et mette à jour **mes vaccinations** si nécessaire. Il n'y a pas de risque à refaire le vaccin.



si vous avez eu la rougeole, vous êtes protégé à vie contre celle-ci. dans le cas contraire, il est préférable de vous faire vacciner.